

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1925)  
**Heft:** 56

**Buchbesprechung:** Livres à lire ou à consulter

**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Livres à lire ou à consulter

Dans cette rubrique, nous relevons chaque mois les titres d'ouvrages récemment publiés et qui nous auront paru mériter d'être signalés à nos lecteurs. Tous ces ouvrages peuvent être consultés dans notre salle de lecture, tous les jours de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

### Les Grandes Industries modernes.

**TOME I : L'Industrie houillère.** — *L'industrie pétrolière.* — *L'Industrie hydro-électrique*, par PAUL DE ROUSIERS. Un vol. in-18 (LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, boulevard Saint-Michel, PARIS), broché..... 7 fr. 50

M. Paul de Rousiers présente au public — après l'avoir tracé pour ses auditeurs de l'Ecole des Sciences Politiques — le tableau des grandes industries modernes et du rôle qu'elles jouent dans le Monde.

Il nous donne aujourd'hui un premier volume consacré aux industries productrices d'énergie. Découvrir les causes profondes des changements survenus depuis un siècle; en suivre les effets sur l'organisation du travail, sur la constitution des entreprises, sur la condition sociale des ouvriers, sur les combinaisons du commerce, sur les consommateurs eux-mêmes, tel est le but poursuivi par l'auteur.

Les industries productrices d'énergie tiennent une place fondamentale dans notre vie moderne et prennent une importance croissante. Le problème du charbon, celui du pétrole, celui de la houille blanche sont aujourd'hui des problèmes mondiaux. Tous ceux qui ont le souci de voir clair dans les conditions du temps présent trouveront profit à lire ce livre, qui se recommande par une parfaite clarté d'exposition.

**Canada français et Acadie**, par Ernest RUBERT. — Pierre Roger et C<sup>e</sup>te, éditeurs, 54, rue Jacob, Paris. — Un vol. in-8 écu, avec planches hors texte. Prix, broché..... 10 fr.

Ce n'est pas le journal d'un touriste engoué de « sleeping cars » et de « palaces ». L'auteur, après avoir conduit le lecteur sur les lieux marqués dans l'histoire de la Nouvelle France, à travers ses cités pittoresques, lui révèle les beautés du pays de Maria Chapdelaine. Il le fait pénétrer dans les coins et recoins, chez le plus humble défricheur comme dans les grands domaines ruraux.

D'une plume alerte, il trace les silhouettes de rudes colons terrés au fond de vastes solitudes forestières, où l'on baptise « voisin » l'autre colon qui habite à cinq lieues. Plus loin, c'est la visite du village « peau-rouge », c'est encore l'exploration malencontreuse dans la forêt où l'auteur faillit se perdre parmi les caribous et les bêtes sauvages.

Les renseignements économiques sur les régions visitées sont puisés aux sources les plus authen-

tiques, qui étaient grandes ouvertes au rapporteur en sa qualité de secrétaire d'un ancien premier ministre : Sir Wilfrid Laurier.

**France-Europe et Pays d'Outre-Mer.** recueil de documents économiques internationaux. Année 1924. Édité sous le patronage officiel du Comité National d'Expansion Economique dans l'Europe centrale et orientale, par Boy et Calame, 61, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris-8<sup>e</sup>.

Les annuaires et recueils généraux à l'usage des exportateurs et importateurs sont légion, mais ils ne sont pas toujours conçus avec la méthode qui a présidé à l'édition de « France-Europe ». Nous pensons que ce recueil rendra de réels services à tous les hommes d'affaires intéressés à un titre quelconque au mouvement économique international, parce qu'il y trouveront, sans longues recherches, les indications générales, les renseignements particuliers ainsi que les adresses dont ils peuvent avoir besoin dans leurs relations avec tous les pays d'Europe et les principales colonies françaises. L'heureuse disposition et la belle présentation des pages d'annonces les rendent aussi utiles à ceux qui les consulteront qu'elles seront profitables à ceux qui les ont insérées dans ce recueil.

### Bulletin économique de la Chambre de Commerce Suisse en Italie

Nous avons sous les yeux les deux premiers numéros de cet organe voué au développement des relations économiques entre la Suisse et l'Italie. Ils contiennent de nombreux articles, faits, documents et renseignements groupés par grandes catégories de sujets tels que : marchés et débouchés; Régimes douaniers et de frontière; Bourses, Foires et Expositions; Transports; Banque et Finances; Droit commercial et assurances; Coût de la vie et de production; offres et demandes; bibliographie; les changes.

Tout y est intéressant et bien présenté; nous souhaitons à notre sœur d'Italie tout le succès que méritent son activité et son Bulletin.

### Ouvrages reçus

L'abondance des matières nous oblige à ajourner le compte rendu des ouvrages suivants qui ont été adressés à notre secrétariat général :

*La Vie Financière des Sociétés*, par J. JEANNIN (Librairie Delagrave).

*Les sociétés de crédit et banques à succursales en France*, par Gilles NORMAND (Librairie Académique Perrin et C<sup>e</sup>te).

*Cours pratique de droit commercial à l'usage des négociants*, par Ch. SOULIER et Joseph BONNET (Librairie Delagrave).

## A travers les Revues

*Les articles suivants méritent d'être signalés et peuvent être lus dans notre Salle de lecture :*

*L'arbitrage commercial international*, par le Doc-teur H. Dietler, président du Comité suisse d'arbitrage (Bulletin commercial et industriel suisse, 15 décembre 1924, pp. 416 à 419).

*La propagande économique à l'étranger au point de vue des industries suisses*. (Informations économiques du Bureau Industriel Suisse, décembre 1924.)

*L'Industrie textile suisse*, par E. Brégille (Revue Textile 1924, p. 1099).

*La concurrence des transports automobiles pour les chemins de fer suisses* (Revue générale des chemins de fer, octobre 1924).

*La navigation fluviale en Europe et les forces hydrauliques en Suisse*. (La Suisse Economique, Lausanne).

*La construction des camions automobiles en Suisse* (Exportateur suisse, novembre 1924).

*De la Suisse à la mer*, par Gaston Valran (Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française pour la Suisse, 25 décembre 1924).

*Les causes politiques de la vie chère* (Journal des Associations patronales, Zürich, 3 janv. 1925).

## Foires et Expositions en 1925 en 1925

La Chambre de Commerce internationale a publié une brochure d'une trentaine de pages donnant la liste de toutes les foires et expositions qui auront lieu en tous pays en 1925. Nous extrayons de cette longue liste les manifestations qui auront lieu en France ou en Suisse et qui sont ouvertes aux exposants de tous pays.

### France

Bordeaux. — Echantillons, produits coloniaux, 15-30 juin.

Dunkerque. — Echantillons, 10-26 juillet.

Grenoble. — Tourisme, houille blanche, mai-octobre.

Lille. — Echantillons, 10-25 avril.

Lyon. — Foire annuelle, 2-15 mars.

Marseille. — Inventions et T. S. F., 15 mai-30 juin.

Paris. — Arts décoratifs et industriels, avril-octobre. — Organisation commerciale, novembre.

### Suisse

\* Bâle. — Foire suisse d'échantillons, 18-28 avril.

\* Berne. — Agriculture, 12-27 septembre.

Genève. — Cycles, automobiles, 20-29 mars. — Horticulture, septembre.

Lausanne. — Comptoir suisse de produits alimentaires \* et première Foire internationale de produits coloniaux et exotiques, 27 juin-12 juillet.

\* Produits suisses exclusivement.

*Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la rubrique OFFRES ET DEMANDES, qui paraît régulièrement dans ce Bulletin.*

*Nous rappelons que les insertions dans cette rubrique sont gratuites pour les membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, ainsi que pour les institutions d'intérêt général avec lesquelles notre Chambre a des arrangements réciproques.*

*Nous savons que ces petites annonces ont souvent rendu de grands services et nous engageons nos membres à s'en servir.*

### Pour développer l'usage du chèque en France

Le gouvernement français poursuit ses efforts en vue de répandre l'usage du chèque avec l'espoir de diminuer la circulation des billets.

La loi relative aux crédits provisoires pour 1925 contient d'intéressantes dispositions qui suppriment les timbres-quittances auxquels étaient assujettis jusqu'ici les accusés de réception de chèques remis en paiement. Ces dispositions, qui sont dès maintenant en vigueur, comportent les conditions suivantes :

1° Le chèque doit être tiré sur un banquier, un agent de change ou un comptable du Trésor public;

2° L'accusé de réception doit mentionner ou bien la date, le numéro du chèque et le nom du tiré, ou bien le numéro du compte postal et l'indication du bureau de chèques postaux.

Sont également affranchis du droit de timbre-quittance les règlements par virement en banque ou par virement postal : dans ce cas, les quittances ou accusés de réception doivent indiquer, ou bien la date de l'ordre de virement, ainsi que la date de son exécution et la désignation des banques qui ont concouru à l'opération, ou bien la date et le numéro du chèque de virement, ainsi que le numéro du compte postal débité, la date du débit et l'indication du bureau de chèques postaux.

*Si vous n'êtes pas encore membre de la Chambre de Commerce Suisse en France c'est que vous n'avez pas encore compris les avantages que vous en pouvez retirer ni les services que vous pouvez lui rendre.*

*Si vous le voulez bien nous vous l'expliquerons.*